

Pour aller plus loin...

Documents d'orientation de la Confédération Générale du Travail

Document d'orientation du 48^e congrès de la CGT – Lille, avril 2006

2P112 Décision 14. Pour que l'école soit, pour chacun et partout, celle de la réussite, la CGT décide de faire de sa démocratisation un axe de constructions revendicatives et de mobilisations, ce qui passe par des moyens supplémentaires, l'éradication de l'échec scolaire nourri par les inégalités avant tout sociales, par la disparition de toutes discriminations pour garantir une réelle mixité, par la suppression de tout obstacle à l'acquisition d'une qualification et à la poursuite d'études (notamment l'apprentissage à 14 ans) et par le respect de la laïcité et de la gratuité.

www.congres48.cgt.fr/spip.php?article487
(Partie 2 amendée du document d'orientation)

Document d'orientation du 49^e congrès de la CGT – Nantes, décembre 2009

43. réaffirmer le principe de laïcité ; faire reculer les représentations négatives des femmes dans la société, les stéréotypes culturels au niveau familial, social et politique ;

www.congres49.cgt.fr/Document-d-orientation.html

Statuts adoptés au 45^e congrès de la CGT – Montreuil, décembre 1995

Fidèle à ses origines, à la charte d'Amiens de 1906, héritière des valeurs humanistes et internationalistes qui ont présidé à sa constitution, considérant la pleine validité des principes d'indépendance, de démocratie, de respect mutuel et de cohésion contenus dans le préambule des statuts de 1936 (intégrés aux présents statuts), la Confédération générale du travail défend les intérêts de tous les salariés sans exclusive, en tout temps et en tous lieux. Elle intervient en conséquence librement sur

tous les champs de la vie sociale, elle participe au mouvement de transformation sociale.

Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de libertés, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

www.congres48.cgt.fr/spip.php?article75

Statuts adoptés au 50^e congrès de la CGT – Toulouse, mars 2013

Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

Déclaration commune

En 2015, les organisations CGT CFDT, CFTC, CFE-CGC, Unsa, FSU et Solidaires signent une déclaration commune intitulée « vivre ensemble, travailler ensemble ». Un paragraphe porte sur la laïcité au travail :

« La République laïque garantit la liberté de conscience et d'opinion à chacun. Elle protège le citoyen dans

sa liberté de croire ou de ne pas croire, et empêche toute institution religieuse de faire loi. La laïcité, c'est la recherche du respect de toutes les convictions et pratiques religieuses, dans la limite de l'ordre public et de toutes les libertés. Elle produit un modèle du vivre-ensemble où chacun doit respecter autrui dans son identité citoyenne, et dans ses croyances ou convictions. Le « vivre ensemble » dans l'entreprise et dans les services publics est parfois bousculé par des revendications ou des pratiques religieuses qui provoquent des tensions. Même s'il revient aux dirigeants de l'entreprise de créer les conditions de ce « vivre ensemble », les militantes et les militants syndicaux sont interpellés et concernés. Afin de garantir le vivre ensemble au-delà des différences, les militantes et les militants syndicaux agissent :

- pour une meilleure information sur les lois et règlements en la matière, et l'application des textes en vigueur ;
- pour la liberté de vivre ses convictions dans le respect mutuel ;
- pour l'instauration d'un dialogue quand des tensions apparaissent, pour trouver des réponses respectueuses de chacun dans le respect du droit ;
- pour que des revendications à caractère religieux appellent des réponses syndicales « universelles » qui bénéficient à tous les salariés quelles que soient leurs convictions ;
- pour le refus de tout prosélytisme et de toute action syndicale qui reposerait sur des revendications communautaires ;
- pour un refus total des dérives comportementales excluantes ou discriminatoires (mépris, refus de saluer, refus de mixité, occupation d'espaces communs pour des pratiques religieuses excluant les non-pratiquants...) entre collègues, mais aussi de la part ou vis-à-vis du public accueilli. »

Informations CGT

Juin 2015 : 4 pages de la FERC : « Laïcité : soulever le voile ! »

www.ferc-sup.cgt.fr/site/IMG/pdf/ferccgt_4pageslaicite_2015-06.pdf

Janvier 2015 : tract de l'UFEC (Cadres du Commerce) : « Laïcité ».

Juillet 2014 : communiqué de la CGT Service à la personne : « Crèche Baby-loup : l'entreprise, nouveau lieu d'effacement des identités culturelles ? »

www.sap.cgt.fr/actualites/2014/07/15/cr%C3%A8che-baby-loup-lentreprise,-nouveau-lieu-d%E2%80%99effacement-des-identit%C3%A9s-culturelles/

Novembre 2013 : avis du Conseil économique, social et environnemental (section du travail et de l'emploi) : « Le fait religieux dans l'entreprise » –

déclaration du groupe CGT page 31.

www.lecese.fr/travaux-publies/le-fait-religieux-dans-lentreprise

Voir la Lettre du CESE n° 74, « Le Conseil économique, social et environnemental a rendu un avis en séance plénière le 12 novembre 2013 sur “Le fait religieux dans l'entreprise” ».

www.cgt.fr/IMG/pdf/cese74.pdf

2008 : dossier de la FERC : « École et laïcité ».

Février 2008 : communiqué de la CGT : « La CGT appelle à signer la pétition “Sauvegardons la laïcité de la République” »

www.cgt.fr/La-CGT-appelle-a-signer-la.html

Juin 2004 : Communiqué de la CGT : « Pour les valeurs de la République »

www.cgt.fr/Pour-les-valeurs-de-la-Republique,3838.html

Revue de presse

Juin 2015 : Options n° 608, « Le travail doit-il être laïque ? »

issuu.com/cgtcadrestechs/docs/options-608-juin-2015/197e=2190204/32111163

2010 : Cahier de l'IHS, « Laïcité : principes et enjeux »

www.ihs.cgt.fr/IMG/pdf_0553_CIHS113.pdf

Institutionnel

2007 : Charte de la laïcité dans les services publics et Circulaire PM n° 5209/SG du 13 avril 2007 relative à la Charte de la laïcité dans les services publics.

www.fonction-publique.gouv.fr/archives/home20111012/article951.html

www.lot.gouv.fr/la-charte-de-la-laicite-dans-les-services-publics-a9247.html

2006 : Rapport Rossinot : « La laïcité dans les services publics ».

2005 : Rapport Machelon (Commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics) : « Les relations des cultes avec les pouvoirs publics ».

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000727/

2003 : Rapport Stasi (Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République) : « Rapport au président de la République ».

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/

Documentation

Novembre 2015 : « Laïcité : le vade-mecum de l'AMF ».

www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=14082

Juin 2015 : Gazette des communes, Cahier détaché n° 2 – 26/2276, « Laïcité : mémento à l'usage des élus et des collectivités ».

Mai 2015 : Livret du CNFPT : « Les fondamentaux sur la laïcité et les collectivités territoriales ».

www.cnfpt.fr/sinformer/bouquets-ressources/laicite/national. ■

LAÏCITÉ

